

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-269

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2011-044
relative à la création de l'unité mixte de recherche U1052 et nommant Monsieur Alain PUISIEUX Directeur
de l'unité ;

Vu la décision Inserm n°DAJ2015-127
renouvelant l'unité mixte de recherche U1052 ;

Vu la décision Inserm n°DAJ2016-104
renouvelant l'unité mixte de recherche U1052 ;

Vu la décision Inserm n°DAJ2019-269
Nommant Monsieur Patrick MEHLEN Directeur de l'unité ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2021-31
renouvelant l'unité mixte de recherche U1052 et prolongeant Monsieur Patrick MEHLEN dans ses
fonctions de directeur de l'unité ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Julien MARIE est nommé Directeur adjoint de l'unité mixte de
recherche U1052, intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon
(CRCL) », jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

